



No de résolution  
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

PREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(2000-2001)

LE 22 AOÛT 2000

**1.00 RECUEILLEMENT**

**1.00A NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Le secrétaire général procède à la nomination d'un président d'assemblée; sur recommandation des membres, Madame Françoise Théoret est désignée présidente d'assemblée; le secrétaire général informe l'assemblée que les points 4.00A et 4.00B sont déplacés après la nomination d'un président d'assemblée et porteront les numéros 1.00B et 1.00C.

**1.00B NOMINATION À LA PRÉSIDENTE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE Madame Micheline Patenaude-Fortin soit nommée au poste de présidente du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**1.00C NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Margot Pagé

QUE Madame Françoise Théoret soit nommée au poste de vice-présidente du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TENUE LE 22 AOÛT 2000 À 19 h 00  
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU  
À LA PRAIRIE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ,  
SYLVIE PROVOST-HUOT, FRANÇOISE THÉORET, LINDA  
ZAGRODNY-CREVIÉ

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME LOUISE BEZEAU, commissaire représentante du Comité de parents  
(secondaire)  
M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents  
(primaire)

MME SUSAN TREMBLAY, directrice générale  
M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

C.E.-01888-08-00

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

C.E.-01889-08-00



No de résolution  
ou annotation

AINSI QUE:

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes  
MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines  
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles  
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information  
et des communications  
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières  
GÉRARD LACHANCE, secrétaire général  
GILLES PRESSEAUULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et  
de la formation professionnelle

### **3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Lise Gauthier-Landry, au nom d'un groupe d'employés des Autobus Auger Châteauguay Inc., vient informer les membres du Comité exécutif des conséquences que pourrait avoir la vente du contrat de la compagnie Autobus Auger Châteauguay Inc. à une autre firme du même actionnaire principal.

### **4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

C.E.-01890-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir :

#### **5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

- 5.01 Prix unique des ordinateurs
- 5.02 École Saint-Marc : contrat pour l'agrandissement

#### **6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 20 juin 2000, tenue le 5 juillet 2000
- 6.02 Correspondance
- 6.03 Nomination à la présidence (point traité au 1.00B)
- 6.04 Nomination à la vice-présidence (point traité au 1.00C)
- 6.05 Transport des élèves par véhicules de type berline ou familial : adjudication de contrats
- 6.06 Autobus Auger Châteauguay Inc. - Vente de contrat : autorisation
- 6.07 Services extraterritoriaux aux élèves de 4 ans en difficulté : rescision de résolution
- 6.08 École Gabrielle-Roy - Service de cafétéria scolaire : adjudication de contrat
- 6.09 École Laberge - Service de cafétéria scolaire : adjudication de contrat
- 6.10 École Bonnier - Service de cafétéria scolaire : adjudication de contrat
- 6.11 Règlement CSDGS-02-2000 fixant la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif : adoption

#### **7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

#### **8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

#### **9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 9.01 Rescision d'une résolution

#### **10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

#### **11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 11.01 École Saint-Marc - Agrandissement : adjudication de contrat à entériner
- 11.02 École Notre-Dame - Réaménagement des maternelles (AO-011-004-00) : adjudication de contrat à entériner
- 11.03 École Gabrielle-Roy - Réaménagement extérieur (AO-061-100-99-1): adjudication de contrat à entériner



No de résolution  
ou annotation

- 11.04 École secondaire Louis-Philippe-Paré - Réaménagement extérieur (AO-014-048-00) : adjudication de contrat à entériner
- 11.05 École secondaire de la Magdeleine - Option «Technique de scène» : achat d'équipement spécialisé (AO-012-007-00)
- 11.06 Acquisition d'équipement et de matériel informatique (AO-713) : adjudication de contrat
- 11.07 Acquisition d'équipement et de matériel informatique (AO-732) : adjudication de contrat

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**5.01 PRIX UNIQUE DES ORDINATEURS**

Monsieur Maurice Brossard dépose, en suivi, le tableau comparatif, suite à l'appel d'offres # 702, concernant l'achat d'équipement informatique.

**5.02 ÉCOLE SAINT-MARC : CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT**

Ce sujet sera traité au point 11.01.

**6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2000, TENUE LE 5 JUILLET 2000**

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 20 juin 2000, tenue le 5 juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 20 juin 2000, tenue le 5 juillet 2000, soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.02 CORRESPONDANCE**

**6.03 NOMINATION À LA PRÉSIDENTE**

Ce point a été traité en 1.00B.

**6.04 NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE**

Ce point a été traité en 1.00C.



No de résolution  
ou annotation

**6.05 TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR VÉHICULES DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL : ADJUDICATION DE CONTRATS**

- MONSIEUR YVON MESSIER

**C.E.-01893-08-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à «MONSIEUR YVON MESSIER», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MADAME FRANCINE RIVARD

**C.E.-01894-08-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MADAME FRANCINE RIVARD», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MADAME DIANE RIVARD

**C.E.-01895-08-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MADAME DIANE RIVARD», au tarif de quatre-vingt-treize centièmes de dollar (0,93 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CLAUDE LANDRY & FILS LTÉE

**C.E.-01896-08-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type familial, à la firme «CLAUDE LANDRY & FILS LTÉE», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation  
**C.E.-01897-08-00**

- MONSIEUR RÉAL BOYER

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type familial, à «MONSIEUR RÉAL BOYER», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CARDINAL TAXI (1998) ENR.

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour six (6) véhicules de type familial, à la firme «CARDINAL TAXI (1998) ENR.», au tarif de quatre-vingt-seize centièmes de dollar (0,96 \$) le kilomètre.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial agencé pour transporter des chaises roulantes, à la firme «CARDINAL TAXI (1998) ENR.», au tarif de un dollar et cinq centièmes (1,05 \$) le kilomètre plus neuf dollars (9,00 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR ROGER D'AMOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour quatre (4) véhicules de type berline, à «MONSIEUR ROGER D'AMOUR», au tarif de quatre-vingt-sept centièmes de dollar (0,87 \$) le kilomètre plus un dollar et quatre-vingt-cinq centièmes (1,85 \$) par voyage.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MONSIEUR ROGER D'AMOUR», au tarif de quatre-vingt-dix-sept centièmes de dollar (0,97 \$) le kilomètre plus un dollar et quatre-vingt-cinq centièmes (1,85 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR JACQUES PLOUFFE

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

**C.E.-01898-08-00**

Formulaires Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

**C.E.-01899-08-00**

**C.E.-01900-08-00**



No de résolution  
ou annotation

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à «MONSIEUR JACQUES PLOUFFE», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre plus onze dollars (11,00 \$) par jour pour le véhicule requis aux fins de transporter des élèves sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, au tarif de un dollar (1,00 \$) le kilomètre plus trois dollars et vingt-cinq centièmes (3,25 \$) par voyage pour le véhicule desservant la Rive-Sud uniquement.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre plus trois dollars et vingt-cinq centièmes (3,25 \$) par voyage pour le véhicule desservant la Rive-Sud uniquement.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- SCOBBER INC.

C.E.-01901-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour deux (2) véhicules de type berline, à la firme «SCOBBER INC.», au tarif de quatre-vingt-seize centièmes de dollar (0,96 \$) le kilomètre plus douze dollars (12,00 \$) par jour pour chaque véhicule requis aux fins de transporter des élèves sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR ROGER BÉLANGER

C.E.-01902-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MONSIEUR ROGER BÉLANGER», au tarif de un dollar et un centième (1,01 \$) le kilomètre plus trois dollars et soixante-quinze centièmes (3,75 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- AUTOBUS BROSSEAU & FILS LTÉE

C.E.-01903-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour deux (2) véhicules de type familial, à la firme «AUTOBUS BROSSEAU & FILS LTÉE», au tarif de quatre-vingt-treize centièmes de dollar (0,93 \$) le kilomètre.



No de résolution  
ou annotation

C.E.-01904-08-00

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- AUTOCAR DELTA LTÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type berline, à la firme «AUTOCAR DELTA LTÉE», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre plus trois dollars et cinquante centièmes (3,50 \$) par voyage.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour deux (2) véhicules de type familial, à la firme «AUTOCAR DELTA LTÉE», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre plus trois dollars et cinquante centièmes (3,50 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9072-0103 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre plus trois dollars et cinquante centièmes (3,50 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR DENIS BOILEAU

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à «MONSIEUR DENIS BOILEAU», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre plus douze dollars (12,00 \$) par jour pour le véhicule requis aux fins de transporter des élèves sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR DENIS BRAULT

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à «MONSIEUR DENIS BRAULT», au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre plus deux dollars et vingt-cinq centièmes (2,25 \$) par voyage.

C.E.-01905-08-00

C.E.-01906-08-00

C.E.-01907-08-00



No de résolution  
ou annotation

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- TARSO

C.E.-01908-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial agencé pour transporter des chaises roulantes, à la firme «TARSO», pour desservir l'école Marie-Rivier (7 élèves) au tarif de cent vingt-quatre dollars (124 \$) par voyage.

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant pas dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- INVESTISSEMENTS RICHARD AUGER INC.(9022-6598 QUÉBEC INC.)

C.E.-01909-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial agencé pour transporter des chaises roulantes, à la firme «INVESTISSEMENTS RICHARD AUGER INC. (9022-6598 QUÉBEC INC.)», pour desservir l'école Bel Essor (3 élèves) au tarif de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) par voyage.

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant pas dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- LES TRANSPORTS MARIO BURGOYNE

C.E.-01910-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule adapté pour une chaise roulante, à la firme «LES TRANSPORTS MARIO BURGOYNE», pour desservir l'école Pierre-Bédard (1 élève) au tarif de cinquante dollars (50 \$) par voyage.

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant pas dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation  
**C.E.-01911-08-00**

- 9072-0103 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.», pour desservir l'école Peter-Hall (2 élèves) au tarif de soixante-quinze dollars (75 \$) par voyage.

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant pas dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- SERVICE DE TAXI OXFORD INC.

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à la firme «SERVICE DE TAXI OXFORD INC.», pour desservir l'école Louis-Philippe-Paré (3 élèves) au tarif de vingt et un dollars et cinquante centièmes (21,50 \$) par voyage.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à la firme «SERVICE DE TAXI OXFORD INC.», pour desservir l'école Louis-Philippe-Paré (1 élève) au tarif de sept dollars et cinquante centièmes (7,50 \$) par voyage.

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant pas dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR MINIBUS : ADJUDICATION DE CONTRAT**

- 9072-0103 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour une durée de trois ans, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type minibus adapté pour chaises roulantes, à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.», au tarif annuel de trente-six mille deux cent trois dollars (36 203 \$).

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour une durée de trois ans, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type minibus, à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.», au tarif annuel de quarante et un mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars (41 697 \$).

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C.E.-01912-08-00**

*Amendée par:*  
*C.E.-01944-09-00*  
*2000-09-12*  
*ll*

**C.E.-01913-08-00**



No de résolution  
ou annotation

**6.06 AUTOBUS AUGER CHÂTEAUGUAY INC. - VENTE DE CONTRAT :  
AUTORISATION**

Suite aux échanges entre les membres, il est convenu de reporter le présent sujet à la suspension de la présente séance qui se continuera après la séance ordinaire du Conseil des commissaires.

**6.07 SERVICES EXTRATERRITORIAUX AUX ÉLÈVES DE 4 ANS EN  
DIFFICULTÉ : RESCISION DE RÉOLUTION**

**C.E.-01914-08-00**

COMPTE TENU des modifications apportées au régime pédagogique qui oblige les commissions scolaires à offrir les services aux élèves de 4 ans reconnus par le M.E.Q.;

COMPTE TENU que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries permettait, par résolution, l'accès au transport pour un service extraterritorial aux enfants de 4 ans en difficulté sans en avoir l'obligation,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE la résolution C.E.-0517-02-99 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.08 ÉCOLE GABRIELLE-ROY - SERVICE DE CAFÉTÉRIA SCOLAIRE :  
ADJUDICATION DE CONTRAT**

**C.E.-01915-08-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Comité exécutif approuvent le contrat de services, déposé en annexe sous la cote 6.08, intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «LES SERVICES ALIMENTAIRES C.V.C.», relativement à la cafétéria de l'école Gabrielle-Roy.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient mandatées pour signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.09 ÉCOLE LABERGE - SERVICE DE CAFÉTÉRIA SCOLAIRE :  
ADJUDICATION DE CONTRAT**

**C.E.-01916-08-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Comité exécutif approuvent le contrat de services, déposé en annexe sous la cote 6.09, intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «LES SERVICES ALIMENTAIRES C.V.C.», relativement à la cafétéria de l'école Laberge.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient mandatées pour signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**C.E.-01917-08-00**

À 19 h 45,

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE la présente séance ordinaire soit suspendue jusqu'à la fin de la séance ordinaire du Conseil des commissaires et soit reprise après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation  
**C.E.-01918-08-00**

**C.E.-01919-08-00**

**C.E.-01920-08-00**

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

**C.E.-01921-08-00**

**C.E.-01922-08-00**

### REPRISE DE LA SÉANCE

À 22 h 20,

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE la présente séance du Comité exécutif se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **HUIS CLOS**

À 22 h 22,

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE les membres du Comité exécutif siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **LEVÉE DU HUIS CLOS**

À 22 h 35,

IL EST PROPOSÉ par Madame Linda Zagrodny-Crevier

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.06 AUTOBUS AUGER CHÂTEAUGUAY INC. - VENTE DE CONTRAT : AUTORISATION**

Afin de pouvoir poursuivre l'étude du dossier et de colliger tous les renseignements nécessaires,

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les discussions se poursuivent lors d'une séance d'ajournement à être précisée à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.10 ÉCOLE BONNIER - SERVICE DE CAFÉTÉRIA SCOLAIRE : ADJUDICATION DE CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Comité exécutif approuvent le contrat de services, déposé en annexe sous la cote 6.10, intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «À LA CARTE J. ENR.», relativement à la cafétéria de l'école Bonnier.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient mandatées pour signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

### **8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**



No de résolution  
ou annotation

C.E.-01923-08-00

**9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**9.01 RESCISION DE RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE la résolution C.E.-01849-06-00 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.01 ÉCOLE SAINT-MARC - AGRANDISSEMENT : ADJUDICATION DE CONTRAT À ENTÉRINER**

C.E.-01924-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «DORBEC CONSTRUCTION INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de sept cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (738 290 \$), le contrat d'agrandissement de l'école Saint-Marc, tel que décrit dans le document déposé en annexe sous la cote 11.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.02 ÉCOLE NOTRE-DAME - RÉAMÉNAGEMENT DES MATERNELLES (AO-011-004-00) : ADJUDICATION DE CONTRAT À ENTÉRINER**

C.E.-01925-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «CONSTRUCTIONS RICHARD HAINEAULT INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-huit centièmes (86 696,58 \$) incluant toutes taxes, le contrat de réaménagement des maternelles (AO-011-004-00) à l'école Notre-Dame, tel que déposé en annexe sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.03 ÉCOLE GABRIELLE-ROY - RÉAMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR (AO-061-100-99-1) : ADJUDICATION DE CONTRAT À ENTÉRINER**

C.E.-01926-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «PAVAGE ULTRA INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de cinquante-huit mille deux cent seize dollars et quatre-vingt-onze centièmes (58 216,91 \$) incluant toutes taxes, le contrat de réaménagement du stationnement et de la cour (AO-061-100-99-1) à l'école Gabrielle-Roy, tel que déposé en annexe sous la cote 11.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.04 ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ - RÉAMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR (AO-014-048-00) : ADJUDICATION DE CONTRAT À ENTÉRINER**

C.E.-01927-08-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais



No de résolution  
ou annotation

C.E.-01928-08-00

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «PAVAGE MCM INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de soixante-cinq mille neuf cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-trois centièmes (65 943,83 \$) incluant toutes taxes, le contrat de réaménagement extérieur (AO-014-048-00) à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, tel que déposé en annexe sous la cote 11.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.05 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MAGDELEINE - OPTION «TECHNIQUE DE SCÈNE» : ACHAT D'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ (AO-012-007-00)**

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «PRISMA-SCÈNE INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de trente et un mille deux cent soixante dollars et soixante-sept centièmes (31 260,67 \$) incluant toutes taxes, le contrat d'achat de système et d'équipement d'éclairage de scène (AO-012-007-00) à l'école secondaire de la Magdeleine, tel que déposé en annexe sous la cote 11.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.06 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (AO-713) : ADJUDICATION DE CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Thibault

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «9<sup>e</sup> BIT INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante-cinq dollars et neuf centièmes (91 255,09 \$) incluant toutes taxes, le contrat d'acquisition d'équipement et de matériel informatique, tel que décrit dans le document déposé en annexe sous la cote 11.06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.07 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (AO-732) : ADJUDICATION DE CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «9<sup>e</sup> BIT INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de quatre-vingt-treize mille quatre cent onze dollars et quatre-vingt centièmes (93 411,80 \$) incluant toutes taxes, le contrat d'acquisition d'équipement et de matériel informatique, tel que décrit dans le document déposé en annexe sous la cote 11.07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.11 RÈGLEMENT CSDGS-02-2000 FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF : ADOPTION**

C.E.-01931-08-00

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des commissaires ont pris connaissance, à la séance tenue le 6 juin 2000, du projet de règlement cité en rubrique;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que copie dudit règlement a été transmise au Comité de parents et aux conseils d'établissements de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Thibault



No de résolution  
ou annotation

QUE les membres du Comité exécutif adoptent le "Règlement CSDGS-02-2000 fixant la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif", tel que déposé en annexe sous la cote 6.11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

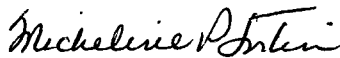
C.E.-01932-08-00

À 23 h 10,

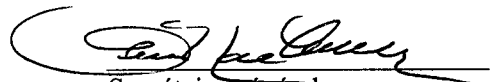
IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE la séance ordinaire du 22 août 2000 soit ajournée au mardi 29 août 2000, à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Présidente de la séance



Secrétaire général